

## Bulletin d'histoire politique

# Les valeurs sportives dans le discours politique : Le cas du Québec depuis 1960 démontre la nécessité d'une philosophie sportive

Jocelyn East



Volume 11, Number 2, Winter 2003

Sport et politique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060595ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060595ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique  
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

East, J. (2003). Les valeurs sportives dans le discours politique : Le cas du Québec depuis 1960 démontre la nécessité d'une philosophie sportive. *Bulletin d'histoire politique*, 11(2), 62–76. <https://doi.org/10.7202/1060595ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2003

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**é**rudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# Les valeurs sportives dans le discours politique : Le cas du Québec depuis 1960 démontre la nécessité d'une philosophie sportive

JOCELYN EAST  
*Éducateur physique*

À l'heure actuelle, le monde du sport est confronté à de nombreuses remises en question à tous les niveaux de sa pratique et de son institution. La sécurité des athlètes, le comportement de ceux-ci, l'utilisation de moyens illégaux afin d'améliorer la performance, la violence, le racisme, la place de la femme, la hausse faramineuse et continuelle de la rémunération des joueurs professionnels, la présence et les exigences de la télévision et des autres médias, font partie des préoccupations des dirigeants sportifs d'aujourd'hui. Ces aspects problématiques proviennent de systèmes sportifs différents qui reposent consciemment ou inconsciemment sur des valeurs véhiculées par le discours politique. Ces valeurs imposées constituent, en fait, la justification des diverses orientations données au sport.

Les débats sérieux portant sur les dysfonctions du sport doivent débiter par une analyse de ces valeurs qui sous-tendent l'élaboration de systèmes sportifs. Les conséquences directes et indirectes des valeurs sportives sur l'ensemble d'une collectivité donnée doivent également être prises en considération. Surtout à l'intérieur d'une société comme le Québec qui favorise de multiples changements accélérés qui remettent l'ensemble moral du sport en question. Le contexte international de questionnement du sport stimule le besoin d'effectuer ici un exercice d'analyse des valeurs sportives. Le discours politique québécois en sport n'ayant jamais été analysé de façon éthique, il devient donc le moteur de cette analyse.

Le présent texte souhaite déterminer quelles sont les valeurs fondamentales qui modèlent le sport québécois. Il se propose également d'établir une classification relative à la fréquence d'apparition de chacune des valeurs de même que les diverses relations entre chacune d'elles. Ce retour éthico-historique est réalisé par l'étude des valeurs présentes à l'intérieur des principaux documents (politiques, manifestes, rapports, mémoires, études) portant sur le sport québécois et publiés entre 1960 et 1995. Il s'agit ici d'une

analyse du discours politique et non pas d'un jugement des pratiques des intervenants et des participants. Pour les fins de cette analyse, dix valeurs ont été retenues : la personne, l'excellence, l'éducation, la santé, la responsabilité, la loyauté, l'équité, le désir de vaincre, le plaisir et la liberté de choix et d'actions.

Avant d'amorcer cette réflexion, il importe également de préciser brièvement les principaux concepts utilisés. Le premier concept d'importance demeure celui du sport. Ce dernier fait l'objet de nombreuses définitions incomplètes et vagues en raison de sa vaste étendue. Toutefois, selon Donald Guay, le sport se définit comme : « l'activité physique compétitive et amusante, pratiquée en vue d'un enjeu selon des règles écrites et un esprit particulier, l'esprit sportif, fait d'équité, de désir de vaincre et de loyauté »<sup>1</sup>. Le choix des valeurs retenues n'est donc pas le fruit du hasard puisqu'il a été effectué en fonction des diverses composantes du sport.

Cette définition fait directement référence à des valeurs tout en limitant les activités sportives à étudier. Elle semble, de plus, vouloir s'imposer comme la définition-repère pour le sport québécois. À ce chapitre donc, l'éducation physique et les activités de loisirs, de même que le plein-air, la chasse et la pêche, ne sont pas incluses dans les paramètres de cette recherche.

Les autres concepts qui nécessitent des précisions a priori sont la valeur, la morale et l'éthique. Fréquemment confondus à tort, ces trois termes possèdent pourtant des caractéristiques spécifiques. Une valeur est « une entité qui pousse à l'action »<sup>2</sup> et ce en quoi une personne croit profondément. Les valeurs guident l'individu dans ses choix et ses orientations personnelles. Elles justifient le comportement de l'individu<sup>3</sup>. La morale, elle, se constitue plutôt de règles qui encadrent les gestes des membres d'une collectivité. Elle s'énonce habituellement sous forme de codes comprenant les actions conformes ou non au respect des valeurs préalablement choisies par la société, le groupe ou l'individu. La morale repose donc sur les valeurs. L'éthique, quant à elle, est un concept que l'on méprend avec la morale. L'éthique se veut la science qui étudie la morale plutôt que la morale elle-même<sup>4</sup>. Il est donc faux de parler de « code d'éthique » lorsqu'on veut désigner des codes moraux qui comprennent des règles et des actions précises. Le terme approprié pour cette désignation est un « code de déontologie ». L'éthique sert à analyser la morale et conséquemment les valeurs, selon l'approche adoptée et selon le contexte. Elle n'est pas un code mais est nécessaire à la conception de celui-ci. La réflexion proposée dans ce texte est donc de nature éthique puisqu'elle pose un regard sur les valeurs du discours politique québécois.

L'étude des valeurs sportives québécoises révèle qu'il est possible d'effectuer quatre regroupements relatifs à la fréquence d'apparition dans la documentation analysée ainsi qu'en fonction des liens qui les unissent. Il s'agit

de: 1) la personne, l'éducation, l'excellence; 2) la santé et la responsabilité; 3) la loyauté, l'équité, le désir de vaincre; 4) le plaisir et la liberté de choix et d'actions.

Le sport francophone au Québec prend véritablement son envol et se développe à une vitesse faramineuse, au cours des années 1960 et 1970. Les intervenants de cette époque attribuent au sport québécois ses premières valeurs formelles, en déterminant les objectifs sociaux à atteindre par le sport. Le point de lancement de cette évolution demeure la création de trois organismes majeurs en 1968. À ce moment, le Haut-Commissariat à la Jeunesse aux loisirs et au sport, la Confédération des sports du Québec et la Fédération du sport scolaire du Québec sont mis en place afin d'assurer le développement du sport francophone tant au niveau scolaire qu'à l'intérieur des fédérations. Cette période constitue en fait l'aboutissement d'une dynamique en cours depuis quelques décennies. La suite a été tout aussi houleuse puisqu'elle a été ponctuée de nombreux changements idéologiques. C'est l'ensemble de cette période que nous abordons maintenant par l'entremise de l'analyse des valeurs. Les propos qui suivent concernent spécifiquement le système sportif francophone qui existe en parallèle avec un réseau anglophone mieux structuré et beaucoup plus évolué.

#### LA PERSONNE, L'ÉDUCATION, L'EXCELLENCE

Ce premier groupe est formé des valeurs dominantes, soit celles qui apparaissent le plus fréquemment à l'intérieur du discours. Il s'agit des valeurs de la personne, de l'éducation et de l'excellence. Dans le sport des années 1960 et de la première moitié des années 1970, la valeur de la personne et de l'éducation font face à une problématique similaire par rapport à leur développement. Cette problématique est constituée d'un manque de reconnaissance de ces valeurs par une accessibilité limitée aux installations sportives et par une centralisation des installations et des structures sportives dans les grands centres urbains. Il est alors ardu de développer ces valeurs dans ce contexte puisque le sport n'est pas accessible pour l'ensemble de la population québécoise. Cependant, grâce à un mouvement de reconnaissance du droit au sport pour chaque individu, la problématique est atténuée tant pour la valeur de la personne que pour celle de l'éducation.

En effet, conformément à ce mouvement, l'état oriente ses premières politiques sportives vers l'augmentation de l'accessibilité à la pratique et amorce conséquemment une décentralisation des structures. Un sport plus accessible se profile, ce qui permet d'augmenter la présence de la valeur de la personne de même que la mise en place d'un sport à caractère éducatif.

De façon plus ou moins paradoxale, les valeurs de la personne et de l'éducation sont en opposition avec celle de l'excellence. L'excellence souffre également de ce manque d'accessibilité au sport et de la centralisation des structures, conditions qui retardent son développement. À l'aube des années 1970 et des Jeux Olympiques de Montréal de 1976, les performances du Québec sur la scène sportive internationale sont faibles. L'étude de Boileau, Landry et Trempe, démontre qu'avant les Jeux de Munich en 1972, le Québec avait obtenu à une seule reprise une représentativité supérieure à 10% au sein des équipes nationales canadiennes, soit en 1948. Ce phénomène n'est guère étonnant puisque la qualité d'une élite sportive réside essentiellement dans le potentiel et la quantité du bassin de pratiquants qui se retrouve à la base. Comme celui-ci est faible<sup>5</sup>, la qualité de l'élite sportive québécoise en est affectée.

Selon certains intervenants, il y a ainsi urgence de développer une élite compétitive malgré le tollé que cela peut occasionner. C'est à ce moment précis qu'apparaît l'opposition entre les valeurs de personne, d'éducation et celle de l'excellence. L'élite sportive est en soi une notion restrictive. Elle est une catégorie restreinte à laquelle seulement les meilleurs athlètes ont accès. Le développement de cette élite exige des ressources plus élevées que pour le sport participatif et éducatif. Par exemple, la nécessité d'accroître les heures d'entraînement diminue celles normalement allouées au sport de masse et d'éducation. Il y a donc présence d'un phénomène où un plus petit nombre, l'élite, obtient un accès plus grand que la masse aux installations sportives.

D'ailleurs, le système scolaire s'oppose longuement à l'intégration de l'excellence sportive dans sa programmation, principalement en raison de la crainte de déroger à sa mission éducative. Pourtant, le sport d'élite peut être hautement éducatif sous certains aspects, tels que l'acquisition d'une grande discipline personnelle, l'augmentation de la capacité de concentration, le développement de l'aptitude au travail d'équipe, etc.

Les pressions pour le développement de l'excellence sportive à l'école demeurent constantes puisque c'est à ce niveau que l'on retrouve les principaux équipements (gymnases, piscines, pistes d'athlétisme) ainsi qu'un bassin élevé d'athlètes potentiels qui se situe dans un intervalle d'âge idéal, soit celui des 12-17 ans. Comme il est possible de le constater aujourd'hui, le sport scolaire a cédé, non sans heurts, à ces pressions et a intégré l'excellence sportive dans sa programmation. Le développement pyramidal de l'élite québécoise de certaines disciplines, telles que le basket-ball, le football et le volley-ball, se retrouve presque exclusivement au niveau du sport étudiant.

Ce nouveau courant voulant utiliser le sport à des fins élitistes amorce une période d'instabilité idéologique ainsi que des tensions et des déchirements entre les différents intervenants du milieu sportif. L'exemple par

excellence est la difficulté d'orientation qui a marqué les Jeux du Québec durant de nombreuses années. Quoique aujourd'hui les responsables de cette manifestation semblent avoir opté pour la présence de l'élite, les Jeux du Québec ont néanmoins navigué longtemps entre des objectifs de participation de masse et de développement de l'excellence.

## LA SANTÉ, LA RESPONSABILITÉ

À l'intérieur du deuxième groupe de valeurs on retrouve la santé et la responsabilité. Ces dernières sont très reliées puisque lorsqu'il y a atteinte à la santé de la personne on cherche inévitablement le ou les responsables.

Les effets bénéfiques du sport sur la santé sont depuis longtemps reconnus. C'est pourquoi l'état insiste sur l'importance de la santé par le sport, principalement au début des années 1970, au moment où la santé des Québécois est déficiente<sup>6</sup>. Cependant, cette insistance tend à diminuer puisque le sport peut occasionnellement être néfaste pour la santé. Fondamentalement, la nature même du sport, surtout celui de haute performance, occasionne des stress considérables pouvant compromettre la santé des individus. En 1987, une enquête de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec indique que les coûts relatifs aux blessures subies lors d'un acte sportif ou récréatif ont été évalués à 184 millions de dollars<sup>7</sup>. Il faut noter ici que ce montant comprend des activités physiques non-sportives, telle que la baignade ou les promenades à vélo. Le coût social est tout de même très significatif du possible impact négatif du sport sur la santé.

Deux conséquences de l'acte sportif sont venues contribuer à ébranler cette perception de la santé par le sport. Au cours des années 1970, la violence dans le sport québécois, principalement au hockey sur glace, véhicule une image néfaste, voire dangereuse, de la pratique sportive. Les conséquences du dopage, pratique ancienne mais qui est apparue au grand jour au cours des années 1980, engendrent ensuite une nouvelle vague de questionnement sur la santé par le sport.

Qui plus est, la valeur de la santé doit progressivement céder le pas à d'autres valeurs comme celle de l'excellence. À titre d'exemple, au lendemain d'une année olympique, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, consacre dans son budget de 1985 huit millions de dollars au développement de l'excellence sportive pour quelques 4000 personnes, pour un ratio de 2000\$/ personne. À l'opposé, deux millions de dollars sont consacrés à la promotion de la santé par le sport, pour un bassin de quatre millions de personnes, pour un ratio de 50 cents par individu<sup>8</sup>. En 1987, Kino-Québec, organisme de promotion de la santé par le sport, cesse d'être sous l'unique responsabilité du ministère du Loisir, de la Chasse et de la

Pêche pour être transféré sous l'égide des Départements de santé communautaire (DSC)<sup>9</sup>. Étant ainsi exclu de l'appareil sportif québécois, et voyant son budget diminué de 40%, l'organisme aura une vocation plus vaste de santé par des activités physiques autres que le sport.

Donc, de la santé par le sport on semble passer davantage à la santé par l'activité physique récréative dénuée de toute forme de compétition. Cette solution apparaît bénéfique puisque lors de la pratique de l'activité physique non-sportive le risque de blessures diminue, la violence et le dopage sont totalement absents et c'est un type d'activité physique habituellement accessible à l'ensemble des individus. Toutefois, cette forme de rejet de la santé par le sport risque de diminuer l'attrait de la pratique sportive.

Les différents éléments de cette problématique relative à la valeur de la santé dans le sport mènent à l'apparition de la valeur de responsabilité. En effet, lors d'événements mettant en cause la santé des individus, que ce soit au sujet de la violence ou du dopage, des responsables sont recherchés et inévitablement pointés du doigt. Des athlètes et entraîneurs, de même que des dirigeants sportifs hauts placés ont dû répondre de leurs actes tant au moment du Rapport Néron de 1977<sup>10</sup> que lors de la Commission Dubin de 1989<sup>11</sup>. Ces différentes enquêtes ont également permis l'élaboration d'outils de sensibilisation tels que la Charte de l'esprit sportif et l'Éthique sportive du sport étudiant. Des codes de déontologie sont également élaborés afin de déterminer les responsabilités spécifiques à chaque acteur gravitant autour de l'acte sportif (joueurs, entraîneurs, administrateurs, officiels, médias, parents). La valeur de responsabilité apparaît ainsi de façon ponctuelle lors de la présence de dysfonctions à l'intérieur du système sportif. Tout en étant soumis à ces contraintes, le sport scolaire utilise la valeur de responsabilité différemment sous un aspect nettement plus éducatif. La responsabilité est constamment présente dans un objectif éducatif que l'élève peut acquérir par sa participation au sport. L'étudiant peut agir en tant que joueur, arbitre, entraîneur et officiel mineur d'où l'acquisition potentielle de certaines responsabilités à l'égard des autres compétiteurs et de lui-même.

### LA LOYAUTÉ, L'ÉQUITÉ, LE DÉSIR DE VAINCRE

Le troisième regroupement de valeurs se compose de la loyauté, de l'équité et du désir de vaincre. Il représente, en fait, le concept de l'esprit sportif tel qu'élaboré par Donald Guay<sup>12</sup>. Ces trois valeurs tiennent une place mitigée dans le discours sportif. Cette faible présence peut d'ailleurs être justifiée par la relative jeunesse du concept de Guay<sup>13</sup>.

La loyauté est le respect des règles d'un sport donné de même que de son esprit, l'esprit sportif. Elle implique également le respect des adversaires, de

l'autorité et de soi-même comme participant. La loyauté est évidemment abordée lors des débats sur la violence et le dopage. Ces deux dysfonctions sont habituellement attribuables au non-respect des règles et des individus. Les événements désolants et disgracieux de violence et de dopage des années 1970 forcent les milieux sportifs d'ici à se doter d'objectifs et de règles visant à contrer les gestes irréguliers qui entraînent une mise au rancart de la loyauté. La sensibilisation auprès des intervenants sportifs, l'établissement de sanctions plus sévères auprès des contrevenants, l'instauration de programmes tels que « Score » et « Franc Jeu »<sup>14</sup>, l'abolition de la mise en échec chez les pee-wee<sup>15</sup> et dans tout le hockey récréatif, sont des options retenues pour mettre fin aux activités et aux gestes déloyaux d'une minorité qui ne cesse de s'accroître. On veut chasser de la conscience des sportifs cette option facile de verser dans la déloyauté et de se doter de certains avantages sur les adversaires afin de remporter la victoire. La loyauté est nécessaire pour que le sport contribue à l'avancement de la civilisation.

Fondamentalement, l'équité fait appel au concept d'égalité. À l'intérieur du contexte sportif, l'équité représente l'égalité des chances pour chacun des adversaires de remporter la victoire de même que l'égalité des chances pour chaque individu de pratiquer l'activité sportive de son choix. Le premier volet de l'équité implique la mise en œuvre d'une multitude de procédures. Cette conception est à la base de mesures telles que les catégories d'âges et de potentiel athlétique, les repêchages d'athlètes et le respect des règles<sup>16</sup>. L'équité est une valeur fortement liée à la loyauté puisque si un participant décide de poser un geste ou d'utiliser une tactique déloyale, il rompt l'équité qui prévalait.

Lorsqu'il existe une forte équité entre deux adversaires, l'intérêt envers la compétition sportive s'accroît, d'où une augmentation des spectateurs. Conséquemment, les entreprises sont plus enclines à contribuer à l'organisation de l'acte sportif sous forme de commandites. On n'a qu'à songer aux Jeux Olympiques, à la Coupe du Monde de soccer et au Super Bowl. Trois événements fort populaires qui rassemblent de nombreux amateurs puisqu'ils sont censés regrouper les meilleurs athlètes. Les stades sont ainsi bondés et les cotes d'écoutes télévisuelles atteignent des sommets très élevés<sup>17</sup>. Les compagnies ont donc intérêt à investir des sommes d'argent extravagantes telles que 1,2 millions de dollars américains pour trente secondes de publicité lors du Super Bowl de 1997<sup>18</sup>.

Le second volet de l'équité, au sens de l'égalité des chances de pratiquer une activité sportive, implique à nouveau l'ensemble des débats concernant l'accessibilité au sport. Il soulève la question du sport pour les femmes et du sport pour les personnes handicapées. Selon un principe d'équité, ces deux groupes doivent avoir accès au sport au même titre que le reste de la population, ce qui

n'est pas le cas actuellement. Toutefois, ces deux catégories de participants sont en croissance continue. Le programme olympique ne cesse de faire place aux athlètes féminins lorsque vient le choix de nouvelles disciplines olympiques (par exemple : le soccer aux Jeux d'Atlanta et le hockey aux Jeux de Nagano). La femme se fait de plus en plus présente sur la scène sportive (première femme à officier une partie de basket-ball professionnel, première femme à évoluer dans une rencontre de football universitaire américain). De nombreuses universités américaines doivent remettre en question certaines disciplines sportives masculines afin de faire place au sport féminin et ainsi se conformer aux dispositions du Title IX. Cet article fait partie des amendements sur l'éducation américaine de 1972 et stipule qu'aucune personne pour des motifs de sexe, de race ou de religion ne peut être exclue de programmes sportifs éducatifs financés par l'État américain. Ce n'est que tout récemment que l'on réclame son application en raison de l'augmentation de la clientèle féminine dans les universités. Au Québec, malgré l'absence d'un tel décret constitutionnel relatif au sport, les ajustements se sont fait de façon plus discrète et plusieurs équipes sportives universitaires masculines ont été remplacées par des équipes féminines. La montée du hockey féminin et la popularité de la ringuette, sport essentiellement réservé aux femmes, ne sont que deux exemples d'ajustements relatifs à une plus grande ouverture sociale au sport pratiqué par les femmes.

Le sport pour les personnes handicapées est une autre facette de l'institution sportive québécoise qui se développe conformément au principe d'équité. Cependant ce type de sport progresse à l'intérieur d'un réseau parallèle à celui du sport fédéré et scolaire. Il n'est pas du tout intégré comme l'est le sport féminin. Il possède son propre réseau de compétitions, de championnats provinciaux et nationaux qui mènent ultimement aux Jeux Paralympiques. Le sport pour handicapés occupe de plus en plus d'espace sur la carte sportive québécoise. Le « Défi sportif », regroupement québécois annuel de plusieurs disciplines sportives adaptées, attire désormais l'attention des médias et du même coup aide à sensibiliser l'ensemble de la société aux incroyables performances de ces athlètes qui doivent surmonter des obstacles beaucoup plus importants que de simples blessures. L'intégration est cependant loin d'être complète. La « Canadian Amputee Sports Association » mène actuellement plusieurs combats afin d'intégrer les athlètes handicapés à l'intérieur de compétitions sportives régulières.

Malgré le fait que l'équité n'a pas eu autant d'importance qu'une valeur comme l'excellence, ceci n'enlève rien à son importance pour que le sport existe dans sa plénitude. Il faut retenir qu'elle a été englobée dans les débats qui ont principalement porté sur la loyauté et l'accessibilité au sport. Sa présence est impérative afin de maintenir l'intérêt de l'acte sportif.

Le désir de vaincre est certainement celle des trois composantes de l'esprit sportif qui est la plus négligée à l'intérieur du discours politique. La connotation agressive du désir de vaincre relègue volontairement cette valeur dans l'oubli ou la substitue par une autre valeur telle que la combativité. Le désir de vaincre est défini comme la volonté de remporter la victoire lors d'une activité sportive. Essentiellement, il pousse le participant à offrir sa meilleure performance, à donner le maximum d'efforts.

Tout comme l'équité et la loyauté, le désir de vaincre de la part des adversaires en présence est essentiel sinon l'acte sportif perd grandement de sa signification. C'est le « feu sacré » qui incite la personne à travailler et à jouer avec acharnement. Le seul fait d'opposer des participants en situation de compétition ne suffit pas pour que le sport se réalise, « les adversaires doivent se rencontrer avec la détermination de remporter la victoire, de prouver leur supériorité... jusqu'à la dernière minute de jeu, et cela malgré la supériorité de l'adversaire »<sup>19</sup>. C'est pourquoi, dans certains sports, tel que le judo, l'athlète est sanctionné s'il ne démontre pas suffisamment de désir de vaincre ou s'il refuse d'engager l'action.

Le désir de vaincre, tout comme certaines autres valeurs, est toutefois à la merci des enjeux. Lorsque ceux-ci sont élevés, le désir de vaincre s'accroît au point où il peut être la source de gestes déloyaux. Ceux-ci vont être socialement acceptés même s'ils sont autrement condamnés hors de l'acte sportif<sup>20</sup>. C'est pourquoi, pour certains, le désir de vaincre renvoie à des notions de violence et d'agressivité. On utilise souvent les expressions « posséder un grand désir de vaincre », « être agressif », « avoir du chien », qui peuvent se confondre avec le désir de vaincre. Le « Rapport Néron », de 1977, a constitué un continuum de la violence au hockey. On y retrouve l'élément « avoir du cœur, être déterminé »<sup>21</sup>, qui représente le désir de vaincre, à l'extrémité la plus acceptable des comportements. La connotation négative attribuée au désir de vaincre est vraisemblablement la raison pour laquelle la Régie de la sécurité dans les sports du Québec, de même que la Fédération du sport étudiant, n'ont pas inclus le désir de vaincre dans leur principal document de sensibilisation, respectivement la « Charte de l'esprit sportif » et l'« Éthique sportive du sport étudiant ».

Sans être une valeur pour laquelle plusieurs actions ont été élaborées, le désir de vaincre a fait l'objet de certaines considérations à l'intérieur du discours sportif québécois. On souhaite sa présence parce qu'il est nécessaire pour que le sport conserve tout son sens mais on ne veut cependant pas qu'il incite le participant et les divers intervenants à poser des actes déloyaux afin de remporter la victoire. Le désir de vaincre se manifeste comme une valeur inconsciente chez certains décideurs sportifs québécois lorsque ceux-ci choisissent de mettre l'accent sur la valeur d'excellence. Ils agissent ainsi parce

qu'ils veulent remporter des médailles et des championnats afin d'élever le Québec et le Canada au rang des puissances sportives mondiales. Ils agissent essentiellement ainsi parce qu'ils possèdent un fort désir de vaincre et leurs décisions se font au détriment d'autres valeurs telle que la santé. Ces comportements démontrent que le désir de vaincre est une valeur nécessaire mais qui doit être contenue.

La loyauté, l'équité et le désir de vaincre sont des valeurs qui font partie du système sportif québécois d'une façon inconsciente. Ce sont des valeurs qui vont de soi, et qui démontrent l'importance de l'esprit sportif dans la réalisation du sport. Dans un contexte de questionnement du sport, il est à souhaiter qu'elles soient davantage présentes et exploitées pour que le sport conserve un impact positif sur l'ensemble de la culture.

#### LE PLAISIR, LA LIBERTÉ DE CHOIX ET D' ACTIONS

Le quatrième et dernier regroupement de valeurs comprend celle du plaisir et de la liberté de choix et d'actions. Le rapprochement entre ces deux concepts réside dans le fait que ces valeurs ont été peu traitées dans le discours sportif. Elles sont plutôt englobées dans des concepts tels que « la personne » ou « le bien-être du participant ». Pourtant, ces valeurs sont au cœur des préoccupations de l'être humain qui cherche constamment des occasions d'augmenter sa liberté et son plaisir. Il est donc paradoxal et inquiétant de constater leur absence à l'intérieur du discours politique sur le sport. La principale problématique relative à ces deux valeurs réside d'ailleurs dans cette quasi-absence. Certaines initiatives ont cependant vu le jour au cours des années 1980 avec la création de programmes tel que Hockey 2000, le hockey pour adultes, les programmes intra-muros, qui mettent essentiellement l'accent sur le plaisir de la pratique sportive.

À l'intérieur du sport, la valeur de liberté peut être fractionnée en deux sous-valeurs: la liberté de choix et la liberté d'action. La liberté de choix constitue l'opportunité pour la personne de choisir le type d'activités sportives correspondant à ses goûts et à ses besoins. Puisqu'il a précédemment été mentionné que l'accessibilité au sport était restreinte, il est possible de conclure que la liberté de choix de l'individu était limitée. L'augmentation de la liberté de choix est évidemment directement proportionnelle à celle de l'accessibilité au sport et ainsi aux multiples mesures instaurées à cet effet au cours des années 1960 et 1970. La liberté d'action, quant à elle, demeure la possibilité pour l'individu de poser les gestes qu'il désire au moment où il le désire. Elle est régie par les différentes règles relatives à l'acte sportif. La liberté d'action des participants doit être limitée par des règles précises pour que le sport demeure, sans quoi l'anarchie s'installe

et le sport cesse d'exister. Le sport oblige la renonciation à la liberté d'action à l'état pur. Cette liberté qui consiste à faire n'importe quoi, y compris blesser ou tuer si on l'estime nécessaire<sup>22</sup>. Il en va de la sécurité des athlètes, des officiels et des spectateurs ainsi que de la pérennité du sport. De nombreuses règles de sécurité ont d'ailleurs été mises en place au cours des dernières années pour assurer un sport socialement et humainement acceptable. Il est dès lors possible de constater une augmentation de la liberté de choix des activités sportives de l'individu par la démocratisation ainsi qu'une diminution dans la liberté d'action par les multiples et parfois complexes réglementations.

## CONCLUSION

Le sport est en interaction constante avec son environnement. Il subit les influences de ce dernier et lui transmet des rétroactions. Le sport demeure fondamentalement ce qu'il est, avec ses composantes (activité physique, compétition, règles, amusement, enjeu, esprit sportif) peu importe l'utilisation et le contexte. Il est comme un outil qui peut être utile lorsqu'il est bien manipulé et être nuisible lorsqu'on en fait un usage déficient. Le sport peut aider à l'avancement de la société tout comme à son aliénation. Il conserve constamment son identité propre puisque ce sont ses composantes qui se modifient par l'environnement immédiat, la société et la culture.

Au Québec, le sport s'intègre progressivement dans la culture générale depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est principalement lorsque l'État décide d'utiliser le sport comme moyen d'éducation et de formation de la personne, vers le milieu des années 1960, qu'on lui accorde une attention qui accélère son intégration culturelle. D'un phénomène isolé, quelque peu méprisé par l'élite cléricale au début du siècle, le sport devient populaire, même chez les ecclésiastiques. Il attire de plus en plus de spectateurs et d'adeptes. Le sport déplace les foules. Le gouvernement décide alors d'utiliser ce nouveau véhicule pour promouvoir son idéologie, pour éduquer les gens au type de société qu'il désire. Le sport, par la passion qu'il suscite, aurait peut-être pu se tailler une place dans la culture québécoise sans l'intervention de l'État mais le processus aurait été plus long et plus ardu. Le monde sportif s'est structuré lui-même en s'édifiant peu à peu en une institution qui oblige l'État à intervenir dans cette sphère de l'activité sociale. Un champ d'activité qui a une influence si puissante sur la société est un secteur dont le gouvernement et la société ont raison de se préoccuper<sup>23</sup>.

Il existe une interaction constante entre le sport, l'éthique, et la culture puisque chacun de ces concepts possède en commun celui des valeurs. Le sport véhicule des valeurs qui lui sont propres, tout comme la culture

générale d'une société. L'éthique a comme objet d'étude la morale, tant sportive que générale, qui contient les valeurs attribuées au fait sportif. Le sport et la culture procèdent à un échange de valeurs et de comportements. L'éthique intervient lorsqu'on souhaite analyser ces transferts et devient alors un intermédiaire et un prisme d'observation entre le sport et la culture. Elle permet de donner une vue d'ensemble de l'importance de chacune des valeurs dans l'évolution du sport québécois. Il devient dès lors possible de regrouper et de classer ces valeurs en catégories par rapport à l'attention relative dont elles font objet.

Les valeurs les plus véhiculées sont celles de la personne, de l'éducation et de l'excellence. À un niveau intermédiaire, on retrouve celles de la santé et de la responsabilité. L'avant-dernier échelon contient les trois composantes de l'esprit sportif : la loyauté, le désir de vaincre et l'équité, qui sont des valeurs plus discrètes, plus inconscientes. Finalement, les valeurs les moins considérées sont paradoxalement celles du plaisir et de la liberté.

L'orientation et les valeurs du discours politique en sport sont évidemment victimes de plusieurs modifications. Ces dernières sont effectuées au gré d'idéologies, de courants et d'événements sportifs d'importance tels que la présentation des Jeux Olympiques, l'affaire Ben Johnson, la place des Québécois au sein de l'élite sportive canadienne, le dopage, la violence et autres.

Suite aux diverses problématiques entourant la progression de ces valeurs, plusieurs solutions procèdent de ce discours multidirectionnel. Parmi celles-ci, la sensibilisation auprès des intervenants et de la population sportive québécoise demeure l'outil le plus utilisé. Cette sensibilisation devient nécessaire puisque l'étude du sport amateur est relativement nouvelle, soit depuis les années 1960. Il faut ainsi éduquer cette nouvelle clientèle à cette réalité impliquant des valeurs précises pour que le sport se réalise et soit accepté par la société québécoise. Celle-ci, essentiellement catholique, possédait de plus ses propres valeurs intégrées dans sa culture qui allait à l'encontre de celles du sport. D'où une importante confrontation entre le phénomène sportif et la culture d'accueil.

Cette analyse démontre également que l'institution sportive québécoise ne repose pas sur une philosophie proprement définie. Il faudrait que l'État, les organismes de sport, les intervenants et les participants s'assoient pour définir explicitement qu'elles sont les attentes de la société québécoise envers le sport et non pas seulement celles de quelques personnes ou de certaines entités restreintes. Avec une philosophie clairement définie, il serait alors beaucoup plus aisé de faire en sorte que tous ceux qui sont impliqués de près ou de loin dans l'acte sportif, travaillent ensemble, dans la même direction, et non plus en solitaire de façon désordonnée. C'est pourquoi une

philosophie sportive est nécessaire, pour une solidification et un avancement du sport québécois, ainsi que pour une utilisation optimale de son potentiel. L'élaboration d'un tel outil est toutefois corollaire du degré de compréhension de la dynamique entre les composantes endogènes et exogènes du sport.

Le Québec n'a jamais vraiment possédé de philosophie sportive officiellement reconnue dans le discours politique. Il y a eu de multiples politiques gouvernementales, des volumineux rapports et études faits pour résoudre une problématique urgente, mais jamais une philosophie, une ligne directrice solide n'a été élaborée. Le milieu sportif, à la recherche d'un guide, a adopté officieusement celui du sport professionnel lors des années 1960. Ne pouvant s'appuyer sur de véritables principes, les dirigeants sportifs de l'époque ont emprunté la philosophie et les méthodes du sport professionnel, visant plutôt au spectacle qu'à l'éducation<sup>24</sup>. Cette façon de voir le sport ne correspondant pas à la réalité du sport amateur, une vague d'introspection du phénomène a conduit à la publication de plusieurs documents au début des années 1970. Le but avoué était de tenter de donner au sport québécois des objectifs à atteindre. Devant cette instabilité idéologique, les différents secteurs de pratique sportive, le sport scolaire et fédéré, se sont dotés de leur propre politique. Ceci a eu comme conséquence de scinder les forces et de confiner chacun des deux réseaux dans sa propre perception du sport. Il aurait été préférable d'effectuer une mise en commun de ces objectifs de travail afin de se doter d'une certaine base pour l'édification d'une philosophie sportive propre à tous les champs de pratique sportive. Le meilleur exemple qui subsiste encore aujourd'hui est la présence de deux outils relativement semblables, la « Charte de l'esprit sportif » et l'« Éthique sportive du sport étudiant ». Le premier élaboré par le sport fédéré et le second par le sport scolaire.

Pourquoi ne pas constituer un seul guide, charte, code, peu importe le nom, qui serait facile à comprendre et à véhiculer? Ce nouvel instrument pourrait devenir la philosophie sportive tant recherchée et être enseigné avec fermeté aux participants, aux éducateurs physiques, aux entraîneurs, aux administrateurs, aux parents et non pas être mentionnée en bas de page comme c'est le cas actuellement pour la « Charte de l'esprit sportif ». Celle-ci est connue de la plupart des intervenants mais ces derniers sont-ils en mesure d'énumérer les dix éléments qu'elle contient? Possiblement pas, parce qu'on enseigne actuellement à ces futurs intervenants en sport la technique, la tactique, la pédagogie sportive, sans rattacher ces éléments à un seul et même fil conducteur. La façon d'enseigner le sport diffère selon que l'on éduque un participant en fonction d'en faire un champion olympique ou bien en fonction de lui donner le goût de faire du sport pour acquérir des habitudes de santé et de mieux-être. La formation des futurs intervenants en sport doit tenir compte des contextes et des objectifs visés

par l'utilisation de l'objet. Il est impératif d'enseigner une philosophie sportive solide et applicable à ceux qui risquent éventuellement d'apprendre aux jeunes sportifs une matière sans orientation.

Il n'est pas question ici de réclamer une politique du sport, parce que celle-ci change constamment selon le parti politique au pouvoir et selon le ministre responsable. Ce qui est nécessaire, c'est une vraie philosophie basée sur des choix de société logiques et rationnels, et réalisée à partir d'une analyse éthique, en fonction de la culture du milieu, et de l'objet, le sport au Québec. La première étape de ce remodelage doit obligatoirement passer par un nouveau discours politique qui doit énoncer clairement des orientations concises à long terme. Sans celui-ci, les efforts en ce sens demeureront vains.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Donald Guay, *La culture sportive*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993, p. 101.
2. Leonard Peikoff, *Objectivism : The philosophy of Ayn Rand*, New York, Penguin Books, 1991, p. 209.
3. *Ibid.*
4. Hans Kelsen, *Théorie pure du droit*, trad. de l'allemand par Charles Eisenmann, Paris, Dalloz, 1962, p.79-80.
5. *Les politiques du sport scolaire au Québec*, Québec, Ministère de l'Éducation, 1969, p.16-17.
6. Consulter à cet effet le *Rapport du Comité d'étude sur la condition physique des Québécois*, Québec, Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, juillet 1974.
7. Sylvie Turner, « Les catastrophes du sport », *Journal Le Sécuritaire*, Trois-Rivières, Régie de la sécurité dans les sports du Québec, octobre-novembre 1991, p. 2.
8. *Une intervention visant l'amélioration de la condition physique de tous les Québécois et Québécoise- une synthèse*, s.l., direction de l'activité physique-Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1985. p. 1.
9. « Kino-Québec n'est plus », *Le Soleil*, 21 mai 1987, p. S-12.
10. Le Rapport final du Comité d'étude sur la violence au hockey amateur au Québec, datant de 1977, porte communément le nom du président de ce comité.
11. Le rapport de la Commission d'enquête sur le recours aux drogues et aux pratiques interdites pour améliorer la performance athlétique, datant de 1990, porte communément le nom du président de cette commission.
12. Guay, *op. cit.*, p. 62-63.

13. Donald Guay, Gaston Marcotte et Dany Bernard, *Manifeste sur le hockey : Pour un sport au service de l'humain*, Québec, Fédération Québécoise de hockey sur glace, 1988, 48 p.
14. Score et Franc Jeu sont deux programmes qui ont été mis en place par la Fédération Québécoise de hockey sur glace afin de diminuer le nombre d'infractions relatives à la pratique du hockey amateur.
15. Nom de la catégorie d'âge des 12-13 ans au hockey sur glace.
16. Guay, *op. cit.*, p. 63.
17. Le 1995 *Information Please Sport Almanac* indique que sur les dix émissions ayant obtenues les plus grandes cotes d'écoute de tout les temps, à la télévision américaine, cinq étaient des émissions sportives (4-Super Bowl XVI, 5-Super Bowl XVII, 6- XVIIe Jeux Olympiques d'hiver, 7-Super Bowl XX, 10-Super Bowl XII).
18. « Le Super bowl attire l'attention de 130 millions de téléspectateurs », *Journal de Québec*, vol. XXX, no. 321, 28 janvier 1997, p. 67.
19. Gaston Marcotte, Donald Guay et Dany Bernard, *Manifeste sur le hockey : pour un sport au service de l'humain*, Québec, Fédération Québécoise de hockey sur glace, 1988, p. 23.
20. Guay, *op. cit.*, p. 83
21. *Rapport final du Comité d'étude sur la violence au hockey amateur au Québec*, Québec, Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, 1977, p. 47.
22. *Dictionnaire de pensée politique : hommes et idées*, Paris, Hatier, Collection J. Brémond, 1989, p. 461.
23. *Commission d'enquête sur le recours aux drogues et aux pratiques interdites pour améliorer la performance athlétique*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1990, p. 574.
24. *Rapport du comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports*, Québec, Ministère de la Jeunesse du Québec, 1964, p. 49.